

# Appel à candidatures

## Congrès Amcsti 2025

### Le Congrès

Le Congrès annuel de l'Amcsti est chaque année un temps essentiel de partage et de rencontres pour notre réseau et, plus largement, notre champ professionnel autour de la culture scientifique, technique et industrielle. L'Amcsti souhaite faire de ce rendez-vous un moment de construction de dynamiques collaboratives communes et de mutualisation des expériences. C'est en confrontant nos points de vue, issus de la problématisation et de l'expérimentation sur nos territoires, que nous élaborerons les approches innovantes des médiations de demain.

Ce Congrès se décompose en plusieurs temps, certains en plénière apportant un regard stratégique afin d'ouvrir la réflexion et d'autres en plus petits groupes afin d'échanger sur les pratiques de chacun et chacune (ateliers, conférences, tables-rondes ...). Il réunit environ 350 à 400 participant-es, reflétant la diversité de nos membres au niveau national.

Il a lieu dans les territoires, en collaboration avec une ou plusieurs structures de culture scientifique, technique et industrielle membres de l'Amcsti. C'est une occasion pour les territoires régionaux de mettre en valeur les actions de médiation scientifique portées localement et le patrimoine scientifique, technique et industriel du site organisateur.

Cet appel a pour but de sélectionner le lieu du Congrès de 2025. Ce cahier des charges permet de définir les besoins et les attendus dans le cadre d'un dépôt de dossier **avant le 21 avril 2024** par la ou les structures partenaires. Il donnera lieu à une audition devant le Conseil d'administration de l'association le 16 mai 2024.

Les structures souhaitant se positionner pour le Congrès 2026 peuvent d'ores et déjà transmettre une lettre d'intention regroupant les éléments demandés dans le cahier des charges.

**Remplir le formulaire :** <https://forms.office.com/e/f9GKJ26CHh>

### Durée et déroulement

Le Congrès de l'Amcsti se déroule sur 3 jours courant juin ou tout début juillet.

La première journée débute dans la matinée avec la tenue de l'Assemblée générale. L'après-midi est consacré à des temps définis par le comité de programmation (comme des plénières ou des ateliers) et se poursuit lors d'une soirée de networking et de convivialité.

La deuxième journée est consacrée à des temps de travail en plus petits groupes : les parcours. Ces parcours qui peuvent prendre plusieurs formes (mini-conférences, tables-rondes et ateliers) se construisent grâce à l'appel à contributions et prennent place dans différents lieux. Elle se finit par une deuxième soirée de networking et de convivialité.

La troisième journée clôture le Congrès avec des temps de plénières définis en comité de programmation. L'après-midi est dédié à des visites facultatives sur le territoire local et régional.

Une quatrième journée facultative de visites peut être proposée.

### Lieux d'accueil

Premier et troisième jour

Le lieu principal du Congrès qui accueille les plénières de la première et de la troisième journée doit au minimum disposer d'une salle avec une capacité de 400 personnes et avoir pour vocation première l'organisation d'un tel événement. En outre, il devra être équipé en conséquence ou l'être par un prestataire (sonorisation, lumière et vidéo).

Des lieux annexes ou à proximité directe doivent permettre l'accueil d'au moins 5 groupes de 30 personnes pour des ateliers.

Enfin, un espace pouvant accueillir 400 personnes pour les repas du midi et les pauses café est demandé (format buffet) ainsi qu'un vestiaire et des sanitaires.

## Deuxième jour

Les parcours nécessitent au minimum 5 lieux composés d'un amphithéâtre ou d'une salle de grande capacité adaptée au format conférence (au moins 70 personnes) et de deux salles de réunion ou d'ateliers (environ 30 personnes).

Un espace repas pour les participant-es devra être mis à disposition (format buffet ou paniers repas).

## Soirées networking et convivialité

Deux lieux pouvant accueillir jusqu'à 400 personnes seront mis à disposition pour l'organisation des deux soirées de networking (si le lieu est en extérieur, une solution de repli est nécessaire).

## Financements

Les recettes du Congrès se composent de subventions ministérielles, de subventions locales (région, département, communauté urbaine, ville ...), des inscriptions et d'éventuels mécénats.

Le budget prévisionnel est établi par l'Amcsti (en collaboration étroite avec la ou les structures accueillantes) qui effectue des demandes de subventions auprès du ministère de la Culture et du ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.

En ce qui concerne la partie locale, la ou les structures accueillantes doivent s'assurer, au moment du dépôt de sa candidature (par des accords de principes), du soutien de financeurs (publiques ou privés). La contribution financière de ces financeurs, devra être au minimum de 50 000 € au total, pour équilibrer le budget prévisionnel du Congrès. La ou les structures accueillantes seront actives pour ces demandes de subventions en mettant à profit leurs contacts et réseaux.

Les dossiers de subvention locale ou de mécénat (l'Amcsti étant habilité à délivrer des reçus fiscaux), devront obligatoirement être déposés par l'Amcsti avec le soutien et l'assistance de la ou les structures accueillantes. Il est, à ce titre, encouragé de programmer des réunions de coordination entre l'Amcsti, la ou les structures accueillantes et les financeurs.

Une confirmation officielle de ces financements sera demandée au plus tard à l'automne 2024 afin de construire et voter le budget 2025.

Pour information, tout dépassement de budget prévisionnel, incombant aux modalités d'accueil et d'organisation, seront équitablement répartis entre les parties.

Un bilan financier sera établi en fin de manifestation et transmis à l'ensemble des partenaires.

## Accessibilité

### Transports

Les lieux du Congrès devront être accessibles en transports, de préférence trains et transports en commun afin de limiter l'empreinte carbone.

En cas de lieux plus éloignés, la structure accueillante devra proposer et budgétiser des solutions de transport pour déplacer les congressistes.

## Hébergement

Le Congrès accueille approximativement 350 à 400 professionnel·les de la CSTI venant de tout le territoire. La structure accueillante doit garantir un parc hôtelier / d'hébergements assez conséquent pour héberger tous·tes les congressistes (au moins 500 à 600 chambres) dans un rayon de 30 minutes.

## Coordination et ressources humaines

Les deux parties s'engagent à organiser conjointement le Congrès et à se répartir équitablement les tâches et les missions. Un planning de réunions de coordination sera établi entre l'AMCSTI et la ou les structures accueillantes.

L'organisation du Congrès s'opère entre l'équipe salariée de l'Amcsti et les équipes de la ou les structures partenaires. Une personne référente et ressource est nommée dans la structure partenaire afin de faciliter les échanges et l'organisation.

**Le Congrès mobilise en amont de l'évènement l'ensemble de l'équipe salariée de l'Amcsti et au moins 7 personnes de la ou les structures partenaires.** Lors du Congrès, une dizaine de personnes de la ou les structures partenaires ou externe seront nécessaires pour la logistique de l'évènement.

## Programmation

### Thématique

La thématique traitée est définie par le Conseil d'administration de l'Amcsti en lien avec les propositions de la structure accueillante.

### Comité de programmation et programme

Un Comité de programmation est nommé par le Bureau de l'Amcsti. Il est en charge de préciser la thématique du Congrès et de la décliner en une programmation riche et variée. Les partenaires participent *de facto* à ce Comité. Ce comité contribue donc directement à la construction des trois journées du Congrès, tant au niveau du contenu que des différents temps (plénières, parcours, ateliers, pause, soirées...).

Un appel à contributions est lancé et ouvert aux membres et non-membres. Ces contributions seront analysées par le Comité de programmation. Soucieuse de s'engager dans une démarche innovante, l'Amcsti invite à renouveler les formats de participation.

Le choix des intervenant·es et animateur·rices des plénières et des parcours est assuré par l'Amcsti dans le cadre du Comité de programmation.

Les parcours associent autour d'un sujet, d'un thème : des plénières, des visites de sites et du travail en atelier. Ils sont faits en corrélation avec la thématique choisie du Congrès.

Par ailleurs, il est encouragé de proposer à la visite, dans un format libre, des lieux culturels ou scientifiques du territoire.

## Communication

Il est convenu que les deux parties s'engagent à mettre en place une campagne de communication de la manifestation selon leur spécificité (locale pour la structure accueillante, nationale pour l'Amcsti). L'Amcsti élaborera les outils de communication ainsi que les documents de presse diffusés ensuite par chacun des parties.

## Conventionnement

Une convention sera établie entre l'Amcsti et la ou les structures accueillantes. Cette convention définit les rôles et engagements de chaque structure dans ce projet collaboratif. La convention devra être signée au plus tard en septembre 2024.

## Calendrier

- 21 avril 2024 : clôture de l'appel à candidatures
- 16 mai 2024 : audition des candidat-es par le Conseil d'administration
- 12 juin 2024 : annonce de la candidature retenue lors du Congrès à Montbéliard
- Juillet 2024 : premiers contacts entre l'équipe de l'Amcsti et le ou les partenaires
- Septembre 2024 : conventionnement entre l'Amcsti et le ou les partenaires
- Octobre 2024 : lancement du comité de programmation
- Novembre 2024 : accord définitif des financements locaux
- Décembre 2024 : lancement de l'appel à contributions
- Mars 2025 : communication de la programmation et lancement des inscriptions
- Juin/début juillet 2025 : Congrès 2025